

Le programme d'apprentissage de l'équitation de plein air de Cheval Québec, composé de 5 niveaux de brevet, permet d'apprendre, en toute sécurité, la pratique de l'équitation de plein air et du TREC. Un brevet est remis à chaque niveau réussi et soumis à Cheval Québec. Des frais de 25 \$ s'appliquent pour l'émission du brevet de cavalier-randonneur de niveau 2.

Ce programme permet un apprentissage progressif de l'équitation de plein air et est une condition d'admissibilité pour l'obtention de la certification d'accompagnateur de randonnée équestre, de guide et de formateur.

Seuls les formateurs en équitation de plein air certifiés par Cheval Québec sont en mesure d'évaluer le cavalier en vue de l'obtention du brevet. Vous trouverez la liste des formateurs certifiés par Cheval Québec sur le site Internet [www.cheval.quebec](http://www.cheval.quebec)

### Objectifs du brevet de cavalier-randonneur Niveau 2

Le Niveau 2 du Programme de cavalier-randonneur permet au pratiquant d'apprendre à développer ses habiletés de base en technique équestre de plein air. Il acquiert également des notions de base sur l'alimentation, les comportements et la santé du cheval. Il est capable de préparer son cheval de façon autonome et sécuritaire pour participer à une balade organisée.

Le pratiquant peut passer son brevet de cavalier-randonneur Niveau 2 lorsqu'il est en mesure de :

- Attacher un cheval de façon sécuritaire (panique, encolure) ;
- Circuler de façon sécuritaire avec un cheval en main ;
- Seller, brider et ajuster les équipements avec aisance ;
- Préparer un cheval adéquatement pour une sortie en groupe ;
- Reconnaître différents types de mors (levier, filet) ;
- Se déplacer aux trois allures ;
- Arrêter efficacement ;
- Reconnaître certains signes du langage du cheval ;
- Donner les soins adéquats au cheval lors d'une sortie en plein air (alimentation/retour au calme) ;
- Participer à une sortie de groupe en démontrant le respect des règles établies pour la circulation dans les sentiers et sur les routes.

Le détenteur du brevet de cavalier-randonneur Niveau 2 est un cavalier débutant qui doit être encadré lors de ses sorties en plein air.

### Habillement

Le candidat doit porter les vêtements sécuritaires pour la pratique de l'équitation d'extérieur : le casque protecteur fabriqué à des fins exclusives pour la pratique équestre (équitation et attelage) et certifié aux termes des normes établies par l'un des organismes suivants : ASTM (*American Society for Testing Materials*) ; SEI (*Safety Equipment Institute, Inc.*) ; BSI/BS EN (*British Standards Institution*) ; EN (normes de l'Union européenne) ; AS/NZS (normes de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande). La botte d'équitation ou le bottillon à petits talons sont obligatoires.

### Conditions pour obtenir le brevet de cavalier-randonneur Niveau 2

- Être membre de Cheval Québec ;
- Il est recommandé d'avoir à son actif
  - o un minimum de 30 heures cumulées de balade en sentiers, s'il n'est pas détenteur du brevet de cavalier-randonneur de niveau 1 ;
  - o un minimum de 20 heures cumulées de balade en sentiers, s'il est détenteur du brevet de cavalier-randonneur de niveau 1.
- Avoir réussi les évaluations pratiques et théoriques

Propriété de Cheval Québec

Dernière mise-à-jour : 2022-02-08

---

### Évaluation

Les éléments d'apprentissage du brevet de cavalier-randonneur niveau 2 sont évalués de façon progressive par un formateur reconnu par Cheval Québec. La réussite des examens théorique (avec une note de 70 % et plus) et pratique, est requise pour obtenir le brevet.

Lors de l'examen pratique, le candidat devra :

- Choisir et ajuster les équipements nécessaires à la randonnée de façon adéquate ;
- Participer à une sortie en plein air de deux heures ou plus en effectuant les trois allures de façon sécuritaire ;
- Attacher son cheval correctement ;
- Démontrer une pratique responsable de l'équitation de plein air dans les sentiers ;
- Démontrer une compréhension minimale du comportement du cheval ;
- Démontrer une attitude positive face à l'environnement ;
- Réussir un parcours de TREC de niveau débutant ou un parcours de TREC ayant un niveau de difficulté correspondant au niveau 2 du brevet de cavalier-randonneur.

### Officialiser la réussite

Pour officialiser la réussite du brevet de cavalier-randonneur Niveau 2, le formateur / évaluateur doit retourner par courriel à Cheval Québec, à l'attention de l'agente administrative, service aux membres ([adhesions@cheval.quebec](mailto:adhesions@cheval.quebec))

- Le relevé d'examen de cavalier-randonneur, dûment rempli ;
- Le paiement de 25 \$ à l'ordre de Cheval Québec

À la réception des documents complétés et signés, le dossier est traité dans un délai de 30 jours. Le brevet sera transmis par la poste, au candidat ou au formateur, officialisant le niveau de réussite.

### Coordonnées

Cheval Québec

Agente administrative – Services aux membres

Tél. : 514 252-3053 / 1 866 575-0515 poste 3566

Télec. : 514 252-3068

[adhesions@cheval.quebec](mailto:adhesions@cheval.quebec)